

Attaques concomitantes contre la laïcité, l'égalité et les services publics !

« Le danger 'communautariste' réside aujourd'hui dans la sécession des plus riches, ces champions de l'exil fiscal qui se regroupent dans les quartiers huppés des grandes métropoles et placent leurs enfants dans les écoles privées. Ce sont eux qui refusent le brassage social et l'intégration au sein de l'État républicain » constate en 2018 l'historien Gérard Noiriel (*Une histoire populaire de la France*, éd. Agone).

Dès lors comment s'étonner de la sécession électorale puis de l'émergence de formes nouvelles de révolte et de refus face à une politique économique et sociale douce aux plus riches et dure aux couches populaires. « Les termes employés pour les nommer sont empruntés au langage forgé par l'Église médiévale : les 'pauvres', les 'modestes', les 'démunis', les 'faibles', etc. » comme pour minorer leur état de citoyen.

Les inégalités croissent, le lien social se délite. Le tissu associatif et culturel qui en est l'un des supports paie la disette organisée des budgets des collectivités locales. Les outils de l'égalité que sont les services publics sont malmenés, déshumanisés, privatisés ou fermés, sommés de fonctionner sous une logique de rentabilité. Les outils d'émancipation que sont l'école publique et l'université sont attaqués dans leur gratuité, leurs moyens et leurs missions. Au dualisme scolaire qui en profite pour se renforcer, s'ajoute la mise à l'écart des qua-



lifications et diplômés et/ou de la poursuite d'étude de nombre d'enfants des classes populaires, victimes notamment de la réforme des lycées professionnels, de Parcoursup sans compter la réforme du lycée général et du baccalauréat. La géographie des manifestations des gilets jaunes recoupe celle des lycéens. Si la révolte populaire qui perdure a contraint le pouvoir à des mesures minimales inscrites dans un registre individuel, il entend garder le cap de remise en cause de la Fonction publique, de retraites solidaires sans oublier la punition des chômeurs.

Le projet de révision de la Loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État annoncé pour début 2019 conduirait vers un nouveau concordat, au prétexte vain d'organiser et contrôler l'islam. Le deal *avantages financiers nouveaux contre contrôles accrus* mettrait en péril l'esprit et la lettre de la loi : séparation du religieux et du politique, neutralité de l'État, non reconnaissance et non financement des cultes. Ceci est cohérent avec les déclarations présidentielles devant les évêques en avril 2018 sur « le lien abîmé » avec l'Église.

Les droites et leurs extrêmes ont tout à gagner à l'émergence des identitarismes, des particularismes dévoyant et émiettant le combat laïque et social. Nedjib Sidi Moussa (*La fabrique du Musulman*, éd. Libertalia) nous met en garde sur une partie de la gauche qui « assigne à résidence identitaire les individus qui voudraient s'émanciper de toute appartenance confessionnelle ou raciale. » Karima Bennoune que le CREAL76 a accueillie le 25 mai a recommandé aux États lors de l'AG de l'ONU en octobre de séparer le religieux du politique pour ouvrir un espace aux libertés fondamentales, singulièrement concernant les femmes qui, a-t-elle constaté, portent ce combat

Macron l'a répété au Grand-Bourgtheroulde, il veut remettre en cause la Loi de séparation des Églises et de l'État et suivre les mêmes dogmes économiques favorables aux nantis. Ne faut-il pas exiger la séparation du Patronat et de l'État ? Car il faut stopper la casse sociale et le saccage de la planète par les clercs du capitalisme.

Laïcité et luttes sociales dans l'industrie

Samedi 26 janvier à 14h30 Malaunay (Espace Néhout, près de la Mairie)

En préalable à l'AG annuelle du CREAL76 se tiendra à 14h30 une conférence animée par **Julien Gonthier, co-secrétaire de l'union syndicale SUD-Industrie**, animateur de plusieurs revues juridiques et syndicales liées aux instances représentatives du personnel sur le thème **Laïcité et luttes sociales dans l'industrie**. Trop peu abordé, ce thème pose la question de la nécessaire unité de la classe ouvrière dont la laïcité est une condition, l'antiracisme et le féminisme comme combats universalistes en représentant d'autres. Cette conférence ne sera pas cantonnée à la théorie mais nourrie des expériences et pratiques syndicales. Rappelons cette phrase de Jean Jaurès : « **L'unité dans la lutte sociale intègre la séparation du politique et du religieux** ».



18.01.2019

Laïcité et immigration dans le « grand débat national »

Le Comité de Réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime - CREAL76 - estime que le rapprochement de ces deux thèmes dans la partie « démocratie et citoyenneté » de la lettre du Président laisse à penser que la laïcité serait utilisée comme étendard identitaire français opposable aux migrants nouveaux comme plus anciens, contre-vérité que les droites extrêmes ne manquent pas d'exploiter.

Au nom du *vivre ensemble* l'introduction concomitante de chacun de ces deux thèmes par E. Macron confirme le projet de modification de la loi de 1905, ce que le Président a reconnu, ce 15 janvier, lors de son grand oral au Grand-Bourgtheroulde : « *Je crois qu'on peut porter une vraie réforme ambitieuse pour renforcer la laïcité dans notre pays.* »

- les conditions d'accueil déplorables des migrants et des mineurs étrangers isolés parfois non scolarisés,
- le nombre toujours plus grand de reconduites à la frontière,
- le durcissement de la législation,
- la non-assistance aux naufragés en Méditerranée,
- l'Aquarius laissé à quai à Marseille,



témoignent d'une fermeture et d'un refus d'accueil aux conséquences parfois dramatiques, alors que des pays beaucoup moins riches absorbent l'essentiel des migrations.

L'invocation du *vivre ensemble* grâce à la laïcité ne suffit pas car elle est contredite par les faits. Comme le souligne l'historien Gérard Noiriel, « **le danger communautariste réside aujourd'hui dans la sécession des plus riches [...] qui refusent le brassage social dans l'État républicain** » dont ils contournent les règles ne serait-ce qu'en matière de fiscalité.

L'accroissement des inégalités, l'entre-soi social marqué dès le plus jeune âge par la fréquentation des écoles privées financées sur fonds publics, **l'habitat de plus en plus ségrégué** décrédibilisent les « valeurs » républicaines et le principe de laïcité. **Les attaques et remises en cause des outils de l'égalité** que sont les budgets sociaux, les services publics augmentent encore l'écart entre les principes affichés et la réalité.

La question du « rapport entre l'État et les religions de notre pays » paraît surprenante quand précisément la Loi de 1905 porte sur « la séparation des Églises et de l'État ». Mais on ne peut en être surpris après avoir entendu le Président, en avril dernier en présence des évêques, regretter le « lien abîmé » avec les religions.

Au prétexte sans doute vain de contrôler la structuration et le financement de l'islam, le projet de révision de la Loi de 1905 mettrait en péril la neutralité de l'État, la non-reconnaissance et le non-financement des cultes. Au surplus, les dispositions actuelles de la Loi de 1905 sont mal ou peu appliquées.

La laïcité n'est pas une spécificité française.

Sa revendication émerge de plusieurs pays du monde souvent portée par les combats des femmes.

C'est le constat qu'a fait Karima Bennoune dans son rapport présenté à l'Assemblée générale de l'ONU le 23 octobre dernier. Parmi les recommandations aux états figurent la laïcité traduite dans les 6 langues utilisées par cette instance et la séparation du religieux et du politique comme moyens d'ouvrir

un espace aux libertés fondamentales.

Notre lettre ouverte au Président Macron pour que la France soutienne cette démarche à l'ONU est - hélas - restée lettre morte.

www.creal76.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

creal76@creal76.fr

Adhésion

Renouvellement

COMITE DE REFLEXION ET D'ACTION LAÏQUE DE LA SEINE-MARITIME

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal _____ Ville _____

☎ fixe _____ ☎ portable _____

Adresse électronique : _____

Choix de réception du bulletin : courrier postal et site courrier postal site

à transmettre à : **Ani CORNÉLIS - 19 RUE SAINT-PIERRE 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN**

Joindre un ch. de 20€ à l'ordre de : **CRÉAL-76 B P 6 995 13 U 035**

J'accepte l'utilisation de mes données personnelles au sein de l'association